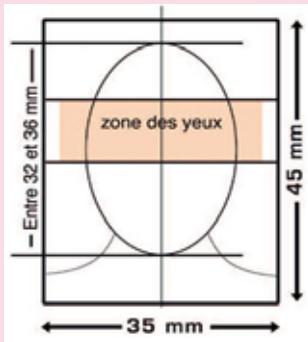




CARACTÉRISTIQUES OBLIGATOIRES DES PHOTOS

- Photos couleur,
- De moins de 6 mois,
- Ressemblantes & identiques,
- Vue de face,
- Les yeux clairement visibles,
- Bouche fermée,
- Expression neutre.

Il est recommandé de ne pas porter de lunettes.
Photos réalisées par un photographe professionnel ou une cabine agréée.



- La photo doit être nette, sans pliure ni trace.
- Elle doit être correctement contrastée, sans ombre sur le visage ou en arrière plan.
- La tête et le cou doivent être nus, les couvres-chefs quels qu'ils soient sont interdits. Doivent donc être exclus : écharpes et foulards, bandanas, bonnets, casquettes, voiles ou turbans.



CONTACTS UTILES

Mairie

24 Rue de Verdun
33360 Carignan de Bordeaux

Tél : 05 56 21 21 62
Mail : mairie@carignandebordeaux.fr
Le service CNI-passeport vous accueille :
Mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Service des titres d'identité :
cni-passeport@carignandebordeaux.fr

FORMALITÉS

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS



Uniquement sur rendez-vous
(sauf pour le retrait)

Important
Tout dossier incomplet sera refusé



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



Pour faciliter les démarches, je prépare mon dossier en enregistrant ma pré-demande gratuitement sur le site ants.gouv.fr

Je prends rendez-vous sur rendezvousonline.fr

Ma présence est obligatoire lors du dépôt, y compris pour les mineurs accompagnés de l'un de ses représentants légaux ayant l'autorité parentale munis d'un titre d'identité.

Je viens **en personne** récupérer mon titre d'identité sans rendez-vous (muni des anciens titres). Les mineurs, à partir de 12 ans, doivent être présents lors du retrait de leur passeport, accompagnés d'un des représentants légaux ayant l'autorité parentale munis d'un titre d'identité.

Le délai d'obtention des titres d'identité ne dépend pas de la mairie, il oscille entre **6 et 8 semaines** à partir du jour du dépôt du dossier complet.

PREMIÈRE DEMANDE D'UNE CNI OU D'UN PASSEPORT

- Pour un passeport, si vous possédez déjà une CNI sécurisée, cette dernière suffit.
- Pour une CNI, si vous possédez déjà un passeport sécurisé, ce dernier suffit.
- Un extrait d'acte avec filiation ou une copie intégrale de votre acte de naissance (original et moins de 3 mois)
- Sauf si votre commune de naissance est rattachée à COMEDEC.

Vérifier sur le site gratuit :
passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation

PIÈCES À FOURNIR

originaux à fournir, avec leur photocopie



- Une **photo d'identité couleur de moins de 6 mois** (non découpée) : pour un dossier de CNI et pour un dossier de passeport
- Pour les mineurs, pièce d'identité obligatoire du détenteur de l'autorité parentale présent.
- Un **justificatif de domicile de moins d'un an** à votre prénom ou à ceux de votre époux(se) à condition que le nom d'usage soit mentionné sur vos titres d'identité et pour les mineurs, au nom du représentant légal.
- Si vous êtes herbégé(e) : une lettre manuscrite de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de l'hébergeant et le justificatif de domicile original.
- **Facture (pas d'échéancier)** GAZ, EDF, téléphone, internet, avis d'imposition ou non imposition...
- Pour les majeurs hébergés (plus de 25 ans) : Attestation sur l'honneur, justificatif de domicile à votre nom et pièce d'identité de l'hébergeant.

TABLEAU EXPLICATIF DES TIMBRES FISCAUX

Timbres à fournir par vos soins : à trouver chez les **buralistes** ou sur le site timbres.impots.gouv.fr

Passeport	Majeurs	86€
Passeport	Mineurs 15-17 ans	42€
Passeport	Mineurs jusqu'à 14 ans	17€
CNI	Après une perte ou vol	25€

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CNI



La durée de validité de la CNI d'une personne majeure est passée de **10 à 15 ans** (Décret du 8 décembre 2013)

La carte est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance,
- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014

Par ailleurs, elle reste valable 10 ans pour les mineurs.

DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT

10 ans pour les majeurs / 5 ans pour les mineurs.

- Renouvellement d'un titre sécurisé ou d'un titre non sécurisé : l'ancien titre est à fournir à la constitution du dossier.
- Déclaration de perte (peut-être établie en mairie si vous déposez un dossier) ou déclaration de vol établie uniquement au commissariat.

SUITE À UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

- **Mariage** : Acte de mariage ou de naissance à jour (de moins de 3 mois)
- **Divorce** : jugement de divorce définitif (Personnes divorcées voulant garder leur nom d'époux(se))
- **Veuve** : Acte de décès de moins de 3 mois.
- **Pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés** : présenter le jugement de divorce ou de séparation définitive.
- **Pour les gardes alternées** : les justificatifs de domicile des 2 parents doivent être présentés.
- **Pour les personnes majeures sous tutelle ou curatelle** (présence obligatoire du tuteur pour une tutelle)
 - Décision de justice instaurant la tutelle ou curatelle

À réception du SMS, vous avez un délai de 3 mois pour récupérer la carte d'identité et/ou passeport sans quoi ils seront automatiquement détruits.

Pour récupérer votre pièce d'identité :

- **Personne majeure** : vous devez venir en personne.
- **Personne mineure** : le représentant légal ET l'intéressé(e) devront être présents.
- **L'ancien titre** devra être ramené.

Les retraits se font sans rendez-vous, aux horaires spécifiques du service :

Le service CNI-passeport vous accueille :

Mardi et jeudi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

Mercredi : de 9h à 12h
et de 14h à 16h

